



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2008/50 – 9 décembre 2008



⇒ Résultats des élections PRUD'HOMALES du 3 décembre 2008	1
⇒ Compte rendu de la CAPC du 20 novembre : nomination des CSC3	1
⇒ Les salaires des agents de l'État en 2006	3
⇒ Le CIAS : rupture du dialogue social	6

Résultats des élections prud'homales du 3 décembre 2008

Ces élections traduisent une forte dynamique du pôle CGC-UNSA.

La CGC passe de 7 % à 8,2 % (soit une croissance de 17,14 % de son audience) et redevient la première organisation dans l'encadrement devant la CFDT.

L'UNSA passe de 5 à 6,2 % (soit une croissance de 24% de son audience).

Sont gagnants aussi la CGT qui passe de 32,1 à 33,8 %, Solidaires qui passe de 1,5 à 3,8%.

Les perdants sont la CFDT qui passe de 25,1 à 22,1% (perte d'audience de 11,96%), **FO qui passe de 18,2 à 15,9 (perte d'audience de 12,64 %)** et la CFTC qui passe de 9,6 à 8,9 % (perte d'audience de 7,29 %).

Sur la base de ces résultats, la CFTC risque de perdre à terme sa représentativité dans le privé.

Compte rendu de la CAPC du 20 novembre 2008 : nomination des CSC3

La CAPC était présidée par Mme ORANGE-LOUBOUTIN, sous-directrice A, entourée de ses collaborateurs.

Le SNCD était représenté par E. Berdal, H. Fischer, G. Goenvec, J. Jacob, P. Lanneau, A. Provost, Y. Quelen, J.-J. Soulié, et J.-F. Rubler.

Cette réunion concernait principalement le mouvement de nomination aux postes de CSC 3 pour l'année 2009. L'ordre du jour portait également sur l'examen de recours en notation.

L'examen des candidatures pour les emplois comptables de CSC3

9 postes étaient offerts par voie d'enquête. 48 candidats ont été recensés dont 4 DSD2 – 39 IP1 (dont trois au titre de la passerelle IR1/ IP1) - 9 IR1.

Le SNCD est de nouveau intervenu dès le début des échanges pour rappeler les règles de gestion de ces emplois de CSC 3 (correspondant aux emplois comptables surindiciés antérieurs à la centralisation comptable).

Quatre DSD2 avaient postulé pour les emplois de CSC3 offerts par NA n° 9459 du 10/10/08.

Les représentants du SNCD ont rappelé la position de notre syndicat :

- Les emplois actuels de CSC3 correspondent exactement aux anciens emplois de RP1 surindiciés qui étaient réservés (sauf très rares exceptions) aux IP1 dont ils constituaient la fin de carrière. Dans la nouvelle configuration, ces emplois leur permettent d'accéder à l'indice 1015.

- D'autre part les DSD2 ont tous vocation à accéder au grade de DSD1 (HE A) et éventuellement à des emplois de CSC2, même si ce débouché est très restreint.

En conséquence le SNCD demande que les postes de CSC3 soient attribués en priorité aux IP1.

Mme Orange Louboutin a compris notre analyse et s'est engagée à ne proposer des DSD2 que dans des cas particuliers et limités.

Au titre de la CAPC la présidente propose l'affectation d'un DSD2 à Poitiers et nous indique les raisons justifiant cette position. Conformément aux positions exprimées ci dessus le SNCD s'est abstenu.

Le caractère prioritaire de la nomination des IP1 sur ces emplois a été pris en compte par l'Administration.

Elle a ainsi nommé un DSD2 et 10 IP1 (dont un issu de la passerelle statutaire entre les grades IR1/IP1).

L'Administration a aussi respecté les règles de gestion définies en 2005 pour la gestion des fins de carrière des IP1. A ce titre, elle a rétabli quatre IR1/ Ex IP1 dans leur grade et leur fin de carrière IP1. 3 ont été nommés CSC3. Ils avaient été contraints de solliciter un emploi comptable sur une RP1 normale, confrontés à la pénurie des emplois ouvrant droit à l'indice 1015.

Elle a aussi su gérer la fin de carrière de quelques collègues désireux de faire valoir leur droit à pension, à court terme en les nommant pour 6 mois. Il va de soi que cette mesure ne devrait pas conduire à un « turn over » préjudiciable à la bonne marche des recettes régionales.

Si on peut être satisfait des résultats de cette CAPC, il convient toutefois de mettre en exergue l'engorgement de la filière comptable pour la carrière longue. Les IP1 nommés sont issus des promotions 1997-1998 (pour trois d'entre eux) – 1999 (pour l'un d'entre eux) - 2000 – 2001 et 2002. Lors de leur prise de fonction comptable, les nommés auront exercés entre huit et douze ans dans le grade de IP1.

Beaucoup de candidats, peu d'élus !

La gravité de cette situation n'est pas conjoncturelle. Elle présente un caractère de pérennité qui risque d'être accentué dans la mesure où le nombre d'emplois qui se libérera pour l'année 2010 s'annonce faible.

Compte tenu de ces affectations et de celles intervenues lors de la précédente enquête CSC3 au mois d'avril dernier, l'année 2009 ne verra qu'un faible nombre de postes proposés. Cette situation ne facilitera pas la gestion des fins de carrière du grade d'IP1, dans le court terme.

4 IR1 ex IP1 et 9 IR1 ont postulé pour les emplois de CSC3. Les 4 IR1 ex IP1 ont été reclassés en IP1 et ont été nommés CSC3.

L'examen des recours en notation

Recours en notation d'un DSD2.

Un recours en notation a été présenté, les représentants du SNCD se sont étonnés de cette présentation tardive (recours déposé en avril à la direction interrégionale).

Le recours en notation examiné par la CAPC du grade IP1 a aussi donné lieu à nombreuses interventions de la part de vos représentants : discordance évidente entre les appréciations et la notation chiffrée, dysfonctionnement de la procédure dans la mesure où l'évolution annoncée en fin d'entretien d'évaluation a été remise en question lors de la notification de la note définitive...

Les salaires des agents de l'État en 2006

En 2006, un agent de la fonction publique d'État a perçu en moyenne un salaire brut de 2 606 euros par mois, dont 14,6 % sous forme de primes et de rémunérations annexes. Déduction faite des prélèvements sociaux, le salaire net moyen est de 2 182 euros par mois. Il augmente entre 2005 et 2006 de 2,6 % en euros courants, au même rythme que le salaire brut.

Compte tenu d'une hausse des prix de 1,6 % en moyenne annuelle en 2006, le salaire net et le salaire brut moyen ont augmenté de 1 % en euros constants.

L'évolution du salaire moyen est sensible aux promotions et avancements des personnes en place, mais aussi aux départs, notamment en retraite, et aux recrutements.

Le salaire net moyen des personnes présentes en 2005 et 2006 a, quant à lui, progressé de 3,4 % en euros courants, soit + 1,8 % en euros constants. Sur quatre ans, celui des personnes présentes douze mois en 2002 et 2006 a progressé de 1,1 % en moyenne annuelle et en euros constants.

Le salaire brut moyen a augmenté de 2,6 % en euros courants en 2006, contre 1,6 % en 2005. Cette hausse résulte d'abord d'une augmentation plus marquée du traitement brut (+ 2,8 %, contre + 1,3 % en 2005) et dans une moindre mesure d'une croissance moins forte des primes et rémunérations annexes (+ 1,5 % contre 3,4 % en 2005). La part des prélèvements dans le salaire brut s'élève à 16,3 %.

Elle a été stable cette année, alors qu'elle s'était accrue en 2005.

In fine, le salaire net moyen croît de 2,6 % en euros courants. Compte tenu de la hausse des prix (+ 1,6 % en moyenne annuelle en 2006), le salaire brut et le salaire net en euros constants augmentent de 1 %.

L'impact des promotions, des départs et des recrutements

La variation des éléments du salaire moyen résulte de deux composantes : d'une part, une évolution à corps, grade et échelon fixés (évolution des salaires à structure constante), et d'autre part, des effets de structure qui reflètent les changements de répartition des effectifs selon les corps, grades et échelons (définitions). La structure de la population des agents de l'État se modifie d'une part sous l'effet des recrutements et des départs (effet d'entrées-sorties) et d'autre part en fonction des promotions et avancements individuels des personnes en place (effet de carrière). L'effet de carrière est positif, tandis que l'effet d'entrées-sorties est négatif : les nouveaux entrants qui remplacent les départs (notamment en retraite) sont en général moins bien rémunérés que les sortants.

En 2006, le salaire brut, somme du traitement brut (définitions) et des primes et indemnités, a augmenté de 1,5 % à structure constante et en euros courants, contre + 0,8 % en 2005.

Cette progression à structure constante de l'année 2006 résulte d'une part de l'augmentation de 1,2 % de la valeur du point sur l'année (contre 0,85 % l'année précédente), des mesures catégorielles statutaires et indi-

ciaires et de l'évolution des éventuelles retenues sur salaires pour grève. En 2006 le nombre de journées de grève a baissé par rapport à l'année précédente, alors qu'en 2005 c'était la situation inverse.

Le salaire net a lui aussi progressé de 1,5 % à structure constante et en euros courants. Après prise en compte de l'inflation, la variation du salaire moyen à structure constante est de - 0,1 %, en brut comme en net.

En 2006, le salaire net moyen des cadres diminue légèrement en euros constants (- 0,1 %) alors qu'il augmente de 1,4 % pour les professions intermédiaires (gardiens de la paix inclus) et de 1,5 % pour les ouvriers et employés.

Pour les cadres, cette baisse s'explique, en partie, par une légère réduction de la part des agents de plus de 50 ans (- 0,3 point) qui sont les mieux rémunérés.

Dans les autres catégories, c'est le mouvement inverse : la part des plus de 50 ans augmente de deux points. De plus, les employés et ouvriers ont bénéficié en 2006 des effets de la réforme indiciaire (suppression de l'échelle 2) intervenue en octobre 2005.

La moitié des agents de l'État ont perçu un salaire mensuel net de prélèvements inférieurs à 2 003 euros. En bas de l'échelle, 10 % ont gagné moins de 1 345 euros alors que, à l'autre extrémité, 10 % des agents ont disposé de plus de 3 176 euros, soit 2,4 fois plus.

Les cadres, titulaires et non titulaires, ont perçu un salaire mensuel net moyen de 2 503 euros, supérieur de 14,7 % à celui de l'ensemble des agents. Cet écart s'est encore resserré par rapport aux années précédentes (20,3 % en 2002 et 26,6 % en 1998).

En 2006, les salaires masculins restent en moyenne supérieurs de 15,6 % aux salaires féminins.

C'est pour les cadres que l'écart de salaires entre hommes et femmes est le plus élevé : les cadres masculins gagnent, en moyenne, 22,7 % de plus que les cadres féminins. Cet écart se réduit à 9 % pour les professions intermédiaires et n'est que de 3,3 % pour les employés et ouvriers.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen (en %)

	Évolution 2005-2006		Évolution 2004-2005	
	Euros courants	Euros constants	Euros courants	Euros constants
Salaire moyen				
Traitement indiciaire brut	2,8	1,2	1,3	- 0,5
Salaire brut	2,6	1,0	1,6	- 0,2
Salaire net de prélèvements	2,6	1,0	0,9	- 0,9
dont : effet de structure	1,1	1,1	0,8	0,8
Salaire à structure constante	1,5	- 0,1	0,8	- 1,0
Salaire brut				
Salaire net de prélèvements	1,5	- 0,1	0,1	- 1,6
Salaire brut des personnes en place	3,4	1,8	2,9	1,1
Salaire net des personnes en place	3,4	1,8	2,3	0,4
dont : effet de carrière	2,1	2,1	1,8	1,8

Source : fichiers de paie des agents de l'État de 2004 à 2006, semi-définitif pour 2006, Insee.

Les évolutions en euros constants sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages, qui a augmenté, en moyenne annuelle, de 1,6 % en 2006.

Evolution des salaires moyens nets de prélèvements des agents en place en 2002 et 2006
Niveau moyen (euros) Évolution 2005-2006 (%)

	Effectif (en milliers)	Salaires nets de prélèvements en 2006 (en euros)	Évolution 2002-2006 en moyenne annuelle (en %) en euros constants
Titulaires	982 529	28 597	1,0
Sans changement de corps ou de grade	78 %	28 865	0,8
Changement de grade sans changement de corps	14 %	29 278	1,6
Changement de corps	8 %	24 805	2,9
Dont : catégorie A	53 %	33 928	0,9
Dont : catégorie B	17 %	25 796	1,5
Dont : catégorie C	30 %	20 884	0,9
Ensemble	1 096 589	28 257	1,1
Dont : hommes	49 %	30 264	1,1
Dont : femmes	51 %	26 333	1,1
Dont : - 30 ans	13 %	22 819	2,9
Dont : 30 à 50 ans	67 %	27 523	1,1
Dont : + 50 ans	20 %	34 238	0,3

Note : les agents sont ici classés en fonction de leur situation (catégorie, âge) en 2002.

Champ : agents des services civils de l'État en France métropolitaine à temps complet et présents douze mois les deux années.

Source : fichiers de paie des agents de l'État, 2002 définitif et 2006 semi-définitif, Insee.

Les agents de catégorie B, les non-titulaires et les jeunes ont bénéficié des augmentations les plus rapides entre 2002 et 2006

Sur une année donnée, les effets de carrière sont concentrés sur les agents qui ont bénéficié d'une promotion d'échelon, de grade ou de corps, cette année-là. Or, du fait des règles statutaires, ce type d'événement (changement d'échelon notamment) survient assez régulièrement tous les deux ou trois ans, notamment en début de carrière. Aussi est-il plus pertinent d'observer ces effets de carrière sur plusieurs années, ici la période 2002-2006.

1,1 million d'agents étaient ainsi présents en 2002 et en 2006 (en étant à temps complet et en ayant travaillé toute l'année, en 2002 comme en 2006), dont 90 % de titulaires. Les titulaires ont eu, en moyenne annuelle, une hausse de salaire de 1 % en euros constants, contre 1,8 % pour les non-titulaires (soit 1,1 % pour l'ensemble des agents). Parmi les titulaires, ce sont les agents de catégorie B qui ont bénéficié des augmentations les plus favorables (+ 1,5 % contre 0,9 % pour les autres titulaires).

Ces changements de corps ont surtout concerné les agents de catégorie B qui sont passés catégorie A : plus d'un tiers des B de 2002, mais seulement 7 % si l'on exclut les professeurs des écoles.

Leur salaire a augmenté, sur la période, de 2,7 % en moyenne annuelle et en euros constants (hors professeurs des écoles, l'augmentation est encore plus forte avec 4,3 % en moyenne annuelle et en euros constants). Le salaire des agents de catégorie C (hors gardiens de la paix) qui sont passés catégorie B (6 % des C de 2002) a augmenté en moyenne annuelle et en euros constants de 3,8 %.

14 % des titulaires n'ont connu qu'un changement de grade sur la période. Leur salaire moyen a, quant à lui, augmenté en moyenne annuelle, de 1,6 % en euros constants.

Du fait du profil des grilles indiciaires, ce sont les jeunes de moins de 30 ans en 2002 qui ont bénéficié des hausses de salaires les plus fortes sur la période (+ 2,9% en moyenne annuelle et en euros constants contre + 0,3 % pour les plus de 50 ans). 18 % des agents non titulaires en 2002 ont bénéficié d'une titularisation au cours de la période 2002-2006, mesure se traduisant par une augmentation annuelle moyenne du salaire de 7,2 % en euros constants, du fait d'un salaire relativement faible en 2002.

Pour la moitié des agents présents en 2002 et 2006, le salaire net a progressé d'au moins 0,8 % en euros constants, mais pour un tiers d'entre eux il a baissé.

Ce sont les plus de 50 ans qui ont été les plus touchés par ces diminutions de salaire net en euros constants.

AVIS DU SNCD :

Le resserrement de l'éventail des rémunérations dans la Fonction Publique au détriment des agents de catégorie A résulte du travail des fédérations syndicales généralistes qui ont trop tendance à considérer l'agent de catégorie A comme un privilégié.

C'est pourquoi il est d'autant plus fondamental que les agents de catégorie A renforcent les organisations syndicales catégorielles en A pour agir sur les évolutions futurs.

Bessière S. & Pouget J., « Les carrières dans la fonction publique d'État, Premiers éléments de caractérisation »
Les salaires en France, édition 2007, Insee Références

C.I.A.S. : rupture du dialogue social

Le mercredi 12 novembre 2008, s'est tenu le Comité Interministériel d'Action Sociale, en présence de Monsieur SANTINI, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique.

Parmi les différents dossiers inscrits à l'ordre du jour se trouvait celui de l'AMD (Aide ménagère à domicile) pour nos collègues retraités.

Lors d'un précédent CIAS, le Directeur Général de la Fonction Publique avait avisé les Organisations syndicales que de manière unilatérale le Ministère avait décidé de retirer purement et simplement cette prestation.

Depuis, l'ensemble des Organisations syndicales a multiplié les démarches tous azimuts afin de contrer cette mesure inacceptable et pénalisante pour nos aînés.

Malheureusement, un dialogue de sourd s'est instauré entre le Ministère et les Organisations syndicales.

Les Organisations syndicales, à l'unanimité, ont décidé de quitter la séance devant l'absence de concession notable de la part du Ministère qui marque une rupture du dialogue social au CIAS.

Les Fonctions Publiques-CGC sont déterminées et refusent que les retraités de la Fonction Publique soient pénalisés et traités différemment de ceux du régime général.



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directrice de Publication : Sandrine MARY.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.